**Guide de rentrée 2023-2024**

 

**Quelques renseignements pratiques…**

1. **Quelques règles**
2. **Equipes éducative et pédagogique, P.O.**
3. **Adresses mails professionnelles**
4. **Horaires**
5. **Comptes de l’école/de l’AP**
6. **Location de l’école**
7. **Les éphémérides**
8. **Le calendrier 2023-2024**
9. **Extraits du Règlement (ROI)**

Votre rôle de parent

Vous êtes les premiers modèles pour vos enfants ! Soyez-en conscients. Chacun de vos gestes, de vos paroles, de vos attitudes sont recopiés à l’identique.

Pensez à respecter l’environnement qui vous entoure et le code de la route, pensez à réfléchir au poids de vos mots dans vos échanges oraux ou écrits avec l’école. Gardons une cohérence entre la maison et l’école, ainsi qu’un respect de chacun. Cela facilitera tellement les choses.

Gardez aussi en tête que votre enfant, via l’école, sort de sa cellule familiale pour vivre dans une petite société. Les règles y sont adaptées pour assurer une sécurité et un bien-être général. Les règles et contraintes sont les mêmes pour tous. Elles aident à grandir et à se préparer à devenir des citoyens épanouis, responsables et solidaires.

Enfin, communiquez avec l’école. Ce qui n’est pas dit ne peut être entendu.

Venez vers nous, directement. N’attendez pas si quelque chose vous pose question. Il y a toujours plusieurs aspects à un problème, plusieurs points de vue. Veillons à les faire dialoguer pour préserver la confiance et une collaboration positive et sereine.

Quelques règles

Entrées et sorties

Aucune sortie de l’école n’est autorisée pendant les heures de classe sans accord de la direction.

A la fin des cours, l’enfant peut quitter l’école si une personne connue l’attend à la grille, **ou s’il est muni d’un document signé par la personne responsable** qui l’autorise à emprunter le chemin le plus court jusqu’à son domicile ou à accompagner une autre personne.

**Le parking, à partir du kot à vélos, est réservé exclusivement aux équipes scolaires de 8h à 16h30. Durant cette période, il est interdit de s’y garer ou même d’y déposer rapidement son enfant. De même, il est interdit aux enfants d’y jouer entre les voitures du personnel.**

Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans les bâtiments, sauf autorisation préalable.

Par contre, vous êtes les bienvenus sur la cour de récréation, rue du Couvent, matin et soir, pour venir à la rencontre des enseignants ou aider votre enfant à déposer/récupérer ses affaires.

Il est important de ne pas y rester trop longtemps pour faciliter le travail des accueillantes.

Pensez à prévoir un goûter si votre enfant reste au-delà de 16h. (Goûter à 15h40).

Journal de classe, farde d’avis et de travaux à domicile

Nous insistons pour que les journaux de classe, les fardes d’avis soient vus, signés et classés tous les jours. Ainsi qu’une vérification des travaux à domicile soit effectuée.

**Les fardes de travaux des maternelles ou les grosses fardes et les sacs de gym. des primaires doivent directement revenir après les congés.**

En cas d’absence

Pour tous

- Les absences doivent être communiquées par mail ou coup de téléphone à l'école le plus rapidement possible, surtout si l'enfant souffre d'une maladie contagieuse.

- Si l'enfant est inscrit au repas chaud, il faut le préciser dans la communication à l'école afin de décommander les repas à partir du 2e jour d'absence. Sans cet avis spécifique, les repas ne seront pas décommandés et seront donc facturés comme prévu. Le bureau doit être prévenu avant 10h pour annuler le repas du lendemain et des jours suivants si besoin.

En primaire

- L'élève est soumis à l'obligation scolaire dès l'âge de 5 ans. Il est tenu d'être présent du début à la fin des cours, durant toute l'année scolaire. Tout élève en retard devra présenter un motif valable. De même, toute demande de sortie avant la fin des cours doit être justifiée par une note écrite.

- Aucune absence n'est admise sauf cas de force majeure (maladie de l'élève, décès ou autres circonstances exceptionnelles).

- Tout retard ou absence sera évalué par le chef d'école qui en appréciera le bien-fondé ou non.

- Pour les absences de plus de trois jours, la rentrée d'un certificat médical est obligatoire.

- A partir du neuvième demi-jour d'absence sur l'année scolaire en cours, injustifié ou déclaré non acceptable par le chef d'école, la situation sera signalée au Service du contrôle de l'obligation scolaire.

**Nous comptons sur les parents pour aider leur(s) enfant(s) à mettre ces règles de vie communes en application. Veillons à une collaboration efficace et cohérente !**

Merci d’informer de ce règlement tout autre adulte à qui vous confieriez la charge de vos enfants.

1. **Equipes éducative et pédagogique, P.O.**

L’équipe éducative

Accueillantes : Mmes Marianne et Sylvie

L’équipe pédagogique

**Acc./M1** : Mme Cécile

**M2/M3** : Mme Noémie et Mme Maïté

Puéricultrice : Mme Laura

Psychomotricienne : Mme Laurence

**P1** Mme Valérie

**P2** : Mmes Christelle et Thérèse

**P3/P4 A** : Mme Sandrine et Mme Lucie

**P3/P4 B :** Mme Marine

**P5/P6** : Mme Laurence

Education physique : Mr Mathieu et Mr Sébastien

Néerlandais : Mme Lieve

Direction

Mme Lucie Cuyx

 Membres du Pouvoir Organisateur

Présidente : Brigitte Pensis

Trésorier : Pierre Anciaux

Secrétaire : Léon-Hubert Oldenhove de Guertechin

Membres effectifs : Agnès Van Zeebroeck, Eric Bothy et Vincent Wauters

1. **Adresses mails professionnelles**

Voici les adresses mails du personnel de l’école ; elles permettront une communication plus directe entre les membres du personnel et les parents, pour tous les détails pratiques de la vie quotidienne scolaire. Afin de respecter la vie privée de chacun, elles ne seront plus relevées entre 18h00 et 8h00, ni les week-ends ou vacances.

Ces boîtes mails sont à utiliser en « bon père de famille », dans le respect de chacun et uniquement pour une communication importante.

Autrement dit, elles ne serviront pas à gérer les anniversaires/rendez-vous privés ou à redemander un devoir oublié ! Pour cela, vous avez le bottin des familles à disposition.

La boîte mail centrale reste la boîte privilégiée pour la gestion des absences, inscriptions aux services, organisation globale, etc.

|  |  |
| --- | --- |
| Direction, secrétariat et comptabilité **Acc./M1** : Mme Cécile **M2/M3** : Mme Noémie  Mme Maïté Puéricultrice : Mme Laura VPsychomotricienne : Mme Laurence V. **P1** : Mme Valérie **P2 :** Mme Christelle Mme Thérèse **P3/P4 A** : Mme Sandrine **P3/P4 B** : Mme Marine **P5/P6** : Mme Laurence P. Education physique : Mr Mathieu   Mr Sébastien Néerlandais : Mme Lieve  |  info@ecolenethen.be cecile.kints@ecolenethen.be noemie.quintin@ecolenethen.bemaite.arteagadavila@ecolenethen.belaura.vanderlinden@ecolenethen.be laurence.verse@ecolenethen.be valerie.sluysmans@ecolenethen.bechristelle.collard@ecolenethen.betherese.muller@ecolenethen.besandrine.couteaux@ecolenethen.be marine.lieutenant@ecolenethen.be laurence.pauwels@ecolenethen.be mathieu.lenaerts@ecolenethen.be sebastien.borsus@ecolenethen.believe.longin@ecolenethen.be |
|  |  |

1. **Horaires**

Les cours se donnent de 8h40 à 12h30 et de 13h40 à 15h25.

Nous insistons sur le respect de ces horaires, en maternelle comme en primaire ! En arrivant en retard, l’enfant dérange l’enseignant et le groupe classe dans le lancement de la 1ère activité, se sent mal à l’aise et a raté un démarrage en douceur, ainsi qu’une série d’informations.

|  |  |
| --- | --- |
| De 7h à 7h40 | Garderie payante |
| De 7h40 à 8h40 | Garderie gratuite |
| A 8h30 précises | Départ du rang des P3/P4 |
| De 8h40 à 10h25 | Cours |
| De 10h25 à 10h45 | Récréation |
| De 10h45 à 12h00 De 10h45 à 12h30 | Cours pour les maternelles \* Cours pour les primaires |
| A 12h10 | Attention : mercredi fin des cours |
| De 13h40 à 15h25 | Cours \*\* |
| De 15h25 à 16h25 | Garderie gratuite |
| De 16h25 à 18h00 | Garderie payante |

\*Les accueils et les premières maternelles sont en sieste à partir de 12h30.

\*\*Le mercredi après-midi l’école est fermée à 13h10.

Nous collaborons avec l’école communale de Néthen qui organise sur son site la garderie du mercredi après-midi jusqu’à 18h00.

1. **Comptes de l’école/de l’AP :**

Pour toutes vos factures – compte de l’école : BE34 0018 5560 9390

(Pour les événements particuliers – compte de l’AP : BE22 0016 1254 2447)

1. **Location de l’école**

Nous vous informons que l'école peut être louée pour vos événements
familiaux ou activités diverses.
En plus de la salle, de la cuisine et du jardin clôturé, vous
avez également accès à de la vaisselle et du mobilier pour pratiquement
100 personnes. La cuisine contient un grand frigo, un petit surgélateur, des plaques électriques, un four et un lave-vaisselle.
Vous pouvez passer par le mail de l'école pour toutes informations et réservations.

1. **Les éphémérides**

|  |  |
| --- | --- |
| Rentrée scolaire | Lundi 28 août 2023 |
| Fête de la Communauté Française | Mercredi 27 septembre  |
| Congé d’automne (Toussaint) | Du lundi 23 octobre au Vendredi 03 novembre  |
| Commémoration du 11 novembre | Samedi 11 novembre  |
| Vacances d’hiver(Noël) | Du lundi 25 décembre au vendredi 05 janvier 2024 |
| Congé de détente (Carnaval) | Du lundi 26 février Au vendredi 08 mars  |
| Lundi de Pâques | Lundi 1er avril  |
| Vacances de printemps(Pâques)Ascension | Du lundi 29 avril au vendredi 10 maiJeudi 09 mai |
| Pentecôte | Lundi 20 mai  |
| Les vacances d’été débutent le | Lundi 08 juillet  |
| Reprise de l’année scolaire  | Lundi 26 août  |

1. SJB Néthen - Calendrier de l’année 2023/2024

A noter dans vos agendas…

28/08 : C’est la rentrée !

04/09 : Reprise des repas chauds/potage

04/09 : Réunion de rentrée pour tous les parents de P3/4 A et B

05/09 : Réunion de rentrée pour tous les parents de maternelles, P1, P2, P5/6

Du 11 au 13/09 : Classes vertes de M2 à P6

27/09 : Congé ! Fête de la Communauté française. (Pas de garderie)

02/10 : Bulletin 0 en primaire (comportement)

06 octobre : Cheese and Wine, Soirée organisée au profit de l’école

Du 23/10 au 05/11 : Congé d’automne

11/11 : Armistice dans le village

12/11 : Brocante organisée par l’AP

28/11 : Bulletin 1 en primaire

01/12 : Réunions individuelles en maternelle et primaire de 13h à 19h

19 décembre : Veillée de Noël (en soirée pour toutes les familles)

Du 23/12 au 07/01/2023 : Vacances de Noël

15/02 : Bulletin 2 en primaire

17 février : Quiz musical, Soirée organisée au profit de l’école

13/02 : Mardi gras (congé sans garderie)

Du 24/02 au 10/03 : Congé de détente

01/04 : Pâques : congé

Du 27/04 au 12/05 : Congé de printemps

22/05 : Pentecôte : congé

01 juin : Fête de l’école !!!

Du 24 au 28/06 : CEB en P6

04/07 : Réunions individuelles en maternelle et primaire de 9h à 17h

 + **Cérémonie des diplômes en 3ème maternelle et 6ème primaire**

05/07 : Dernier jour d’école

26/08 : Nouvelle année